



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

DECISION DU MAIRE n° 2025/38

Objet : Signature du marché 2025-21 ENTRETIEN DES TOITURES DES BATIMENTS

Le Maire d'Arpajon,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L. 2122-22 alinéa 4,

VU le Code de la commande publique et notamment les articles L.2123-1, R.2123-1 1, R2122-3, R 2122-8,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 25/2020 du 03 juin 2020 relative au pouvoir de décision du Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la procédure de mise en concurrence sur devis,

VU l'offre économiquement la plus avantageuse de la société BEST TOITURE SERVICES (AHMONTOIT) (BTS),

CONSIDERANT la nécessité d'assurer les prestations d'entretien des toitures des bâtiments communaux,

DECIDE

Article 1^{er} : D'approuver et de signer le marché n° 2025-21 avec la société BEST TOITURE SERVICES (AHMONTOIT) (BTS), sise, 9-16 PARC D'ACTIVITE DE L'OCEANE 9 RUE DU ZEPHYR ZAC DE COURTABOEUF 91140 VILLEJUST, SIRET 53937878600039, ayant pour objet les prestations d'entretien des toitures des bâtiments communaux, pour un montant annuel forfaitaire de 19 811,81 euros HT soit 23 774,17 euros TTC. La durée du marché est d'un an, il peut être reconduit 1 fois.

Article 2 : La dépense est prévue au budget de l'exercice en cours, et sera inscrite au budget des exercices concernés

Article 3 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, les intéressés désirant contester cette décision peuvent saisir le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Versailles – 78000 VERSAILLES par courrier ou sur le site télérecours citoyens (www.telerecours.fr), d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité. Ce délai ne fait pas obstacle à l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'application de la présente décision dont ampliation sera adressée ;

- à la préfecture de l'Essonne.

Fait à Arpajon,
Le 07/05/2025
Le Maire, Christian BERAUD